

---

Lettre des représentants du peuple au Port-de-la-Montagne  
(Toulon) relative à leur mission, lors de la séance du 23 nivôse an II  
(12 janvier 1794)

Jean François Ricord, Paul Jean François Nicolas Barras, Louis Marie Stanislas Fréron,  
Antoine Christophe Saliceti

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ricord Jean François, Barras Paul Jean François Nicolas, Fréron Louis Marie Stanislas, Saliceti Antoine Christophe. Lettre des représentants du peuple au Port-de-la-Montagne (Toulon) relative à leur mission, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 256-257;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35975\\_t2\\_0256\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35975_t2_0256_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

« Art. I<sup>er</sup>. Deux commissaires de la trésorerie nationale arrêteront dans le jour les registres du citoyen Lecoulteux, ancien trésorier de la caisse de l'extraordinaire; ils constateront les fonds et effets restant en caisse, et ils les feront verser de suite entre les mains du caissier-général de la trésorerie, qui en fournira récépissé.

« II. Le citoyen Lecoulteux cessera tout recouvrement pour le compte de la république. La trésorerie nationale poursuivra la rentrée de tous les reliquats antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1793 dont le citoyen Lecoulteux était chargé.

« III. Le citoyen Lecoulteux dressera de suite son compte en partie double au bureau central de la comptabilité de la trésorerie nationale, sous la direction du chef de ce bureau, auquel il fournira les pièces comptables à l'appui, après les avoir données, il lui en sera fourni un récépissé au bas du bordereau desdites pièces.

« IV. La trésorerie nationale fournira les agents nécessaires au citoyen Lecoulteux pour dresser son compte dans la forme ci-dessus mentionnée » (1).

Ce décret est adopté.

## 46

[COUTHON], au nom du comité de salut public, communique à l'Assemblée plusieurs lettres. La première est des représentans du peuple au Port-de-la-Montagne, datée du 16 nivôse; ils mandent qu'ils exécutent les arrêtés du comité de salut public, des 4 et 7 nivôse, mais ils sont bien agréablement embarrassés: tous les soldats veulent partir pour les Pyrénées-Orientales; ils reçoivent à ce sujet une foule de pétitions, et ceux qui restent sont désespérés: 10500 hommes de bonnes troupes sont partis il y a huit jours pour Perpignan avec une nombreuse artillerie. Quatorze bâtimens ennemis sont entrés dans le port de Toulon, parmi lesquels se trouvent un brigantin espagnol, de 18 pièces de canon, chargé de boulets et autres munitions de guerre; la gabarre, la Moselle, enlevée du port par les ennemis, chargée de munitions de guerre et de 80 hommes d'équipage, ayant à son bord des officiers anglais qui rejoignoient leurs régimens: les autres sont des marchands chargés de comestibles (2).

[Port-de-la-Montagne, 16 niv. II. Au C. de S.P.] (3)

Hercule, dit-on, eut plus de peine à nettoyer les étables d'Augias qu'à dompter les lions et les

(1) P.V., XXIX, 192-193. Décret n° 7541. *J. Débats*, n° 480, p. 336; *C. Eg.*, p. 105; *J. univ.*, p. 6677; *M.U.*, XXXV, 394. Mention dans *J. Sablier*, n° 1073; *J. Lois*, n° 473; *Ann. patr.*, p. 1694; *J. Perlet*, p. 348; *Abrév. univ.*, p. 1516; *J. Paris*, p. 1530.

(2) P.V., XXIX, 193.

(3) *Arch. M. Guerre, Armée des Alpes et d'Italie*. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* X, 78-80. Extraits dans *Mon.*, XIX, 193; *Débats*, n° 480, p. 330; *M.U.*, XXXV, 380; *J. Matin*, n° 525; *Antiféd.*, p. 396; *J. Mont.*, p. 488; *C. Eg.*, p. 100; *C. univ.*, 24 niv.; *J. Paris*, p. 1526. Mention dans *Ann. patr.*, p. 1694; *J. univ.*, p. 6666; *J. Sablier*, n° 1073; *J. Lois*, n° 472; *F.S.P.*, n° 194; *B<sup>in</sup>*, 23 niv.; *Ann. R.F.*, n° 45; *J. Fr.*, n° 476; *Batave*, 1336; *J. Perlet*, p. 346; *Abrév. univ.*, p. 1512; *Mess. soir*, n° 513.

monstres. Pour nous, nous préférons mille fois de nouvelles redoutes à attaquer plutôt que d'être condamnés à purger ce sol impur et gangrené. Nous ne sommes entourés que de ruines, de supplices, de vengeances, de pleurs et de larmes, que la rage du désespoir, et non le repentir, fait répandre. La seule consolation que nous avons éprouvée depuis notre entrée dans cette ville est d'avoir reçu le décret de la Convention nationale du 4 nivôse, rendu sur votre rapport (1). L'armée est parfaitement contente, le soldat est tout joyeux que la Convention ait permis aux représentans, témoins de sa valeur, de l'élever au grade d'officier. Nous nous préparons à user de ce nouveau droit, et à décerner les récompenses nationales.

Nous avons reçu vos deux arrêtés en date des 4 et 7 nivôse (2), présent mois. Nous apportons la plus sérieuse attention à les mettre à exécution, mais nous sommes bien agréablement embarrassés. Tous les bataillons veulent partir pour les Pyrénées; ceux qui restent, certains que leurs camarades volent à de nouvelles victoires, sont désespérés de leur exclusion.

Nous recevons à ce sujet une foule de pétitions. Le général en chef Dugommier part aujourd'hui pour Perpignan, avec les généraux Miccas et La Barre. Nous avons envoyé à nos collègues Gaston et Cassanyès, près de l'armée des Pyrénées, tout ce dont nous avons pu disposer; mais l'armée d'Italie a aussi de grands besoins; les fourrages manquent partout.

10 500 hommes de bonnes troupes sont partis, il y a huit jours, pour Perpignan, avec une nombreuse artillerie.

Dans les premiers jours de notre entrée, les patriotes enfermés sur le vaisseau *le Thémistocle* nous désignaient les plus coupables d'entre les rebelles, et nous ordonnions qu'on les fusillât sur-le-champ, ainsi que nous l'avons marqué par notre précédente lettre. Mais nous avons établi une Commission militaire pour juger ces infâmes scélérats. Nous avons composé cette Commission de braves sans-culottes parisiens, commissaires du pouvoir exécutif, et qui rappelés en exécution du décret, comptaient s'en retourner à Paris. Elle est en activité depuis deux jours et elle marche bien. Mais tous les chefs, tous les meneurs, tous les Marseillais réfugiés ici sont partis et se sont embarqués sur trois des plus beaux vaisseaux, sous le commandement du trop perfide Trogoff. Huit cent traitres toulonnais ont déjà subi la mort.

Nous avons établi une autre Commission; elle est administrative; elle est divisée en trois sections: l'une est chargée de la police intérieure de la commune, l'autre de recueillir les biens des rebelles, et la 3<sup>e</sup> de leur vente et adjudication.

Mais c'est principalement vers l'organisation de l'arsenal que nous avons porté tous nos soins et toute notre sollicitude. Nous avons fait dresser des états exacts de tout ce que les brigands nous ont laissé et de tout ce qui est échappé aux flammes.

Toutes les communes et les Sociétés populaires et les autorités constituées du Var ont envoyé des députés à l'armée pour la féliciter sur sa

(1) Voir AULARD, *Recueil des Actes...*, IX, 629.

(2) Voir AULARD, *Recueil des Actes...*, IX, 624 (arrêté n° 14) et 694 (arrêté n° 7).

victoire. Tout le département retentit de chants d'allégresse. Marseille seule est restée muette; la réduction de sa fidèle alliée l'a plongée dans une stupeur léthargique, de laquelle nous espérons pourtant la tirer par les mesures vigoureuses et vraiment révolutionnaires que nous avons prises à son égard et contenues dans l'arrêté que vous trouverez ci-joint. Nous partons pour la commune d'Hyères. L'escadre anglaise, composée de 6 vaisseaux et quelques frégates, mouille toujours dans sa belle rade. Nous allons examiner s'il n'y aurait pas quelques moyens de l'éloigner de nos côtes et de la forcer de retourner à Londres, porter la relation de ses brillants succès à Pitt et au Parlement.

Le citoyen Durand vient d'arriver ici; nous l'avons nommé commandant militaire de cette commune. Le Comité se rappelle les services importants que ce citoyen a rendus à la République à Nice, lors de l'arrestation du perfide Brunet.

14 bâtiments ennemis sont entrés dans le port de Toulon, parmi lesquels se trouve un brigantin espagnol de 18 pièces de canon, chargé de boulets et autres munitions de guerre; la gabarre la Moselle enlevée du port par les ennemis, chargée de munitions de guerre et de 80 hommes d'équipage, ayant à son bord des officiers anglais qui joignaient leurs régiments; les autres sont marchands, chargés de comestibles.

On s'est trompé, lorsqu'on a dit que l'ennemi avait laissé son trésor, il a été trouvé dans les caisses du payeur Chastellain 350 000 l. en assignats, et 100 000 l. en numéraire. Ces sommes, ainsi que 60 000 l. trouvées au greffe, ont été versées entre les mains du payeur. Nous vous envoyons pour 37 555 l. d'assignats annulés.

RICORD, PAUL BARRAS, FRÉRON, SALICETI

Ci-joint l'arrêté relatif à Marseille (1).

## 47

La seconde est des représentans du peuple près l'armée de l'Ouest, écrite de l'isle de la Montagne, ci-devant Noirmoutier, en date du 19 nivôse: le rapporteur du comité de salut public lit une longue liste de brigands enveloppés dans cette prise: tous ces brigands, et d'Elbée à leur tête, ont été fusillés au pied de l'arbre de la liberté qu'ils avoient abattu, et que nos troupes viennent de replanter. Vous verrez, dit la lettre, par l'interrogatoire de d'Elbée, que cette horde s'étoit retirée dans l'isle de la Montagne, parce qu'ils comptoient sur les secours de Pitt, qu'ils avoient fait solliciter par un envoyé; ils lui avoient aussi fait parvenir l'état de leurs forces et de leurs ressources, qu'il avoit demandé; ils avoient aussi sollicité la descente des émigrés dans cette isle, où ils avoient eu soin de faire porter des subsistances pour 15 à 20 milles hommes peut-être pendant six mois (2).

[Ile de la Montagne, 19 niv. II. Au C. de S. P.].

« Citoyens collègues, c'est encore de l'île ci-devant dite de Noirmoutier, et nommée par nous *île de la Montagne*, que nous datons cette lettre.

(1) D'après AULARD, cette pièce manque.

(2) P.V., XXIX, 194.

Nous n'avons pas cru devoir sortir de cette île sans nous assurer de nos moyens de défense, et sans avoir pris les mesures les plus convenables pour que ce poste important, qui doit être regardé comme une des clés de la France, ne puisse être livré de nouveau à nos ennemis.

Nous y avons établi une garnison suffisante, un ingénieur instruit pour veiller à ses fortifications, un commandant sans-culottes, et un comité révolutionnaire de bonne trempe, pour en surveiller tous les agents.

La reprise de cette île est une des plus heureuses expéditions depuis la guerre existante contre les rebelles de la Vendée, et vous en sentirez comme nous toute l'importance par le récit des nouveaux avantages qu'elle vient de nous procurer. Nous vous avons bien annoncé dans notre dernière que, parmi le nombre considérable de brigands qui étaient tombés en notre pouvoir, il s'était trouvé plusieurs de leurs chefs; mais, par des événements ultérieurs, nos succès à cet égard ont été au-delà de nos espérances.

Dès le lendemain de notre victoire, nous pensâmes que quelques-uns d'eux pouvaient s'être dispersés dans l'île pour tenter quelque embarcation qui pût les soustraire à nos recherches et à la mort, et dans cette hypothèse, nous prîmes toutes les mesures nécessaires pour leur en ôter les moyens. Après avoir cerné cette île par les bâtiments de notre petite flotte, nous la fouillâmes d'un bout à l'autre comme dans une chasse aux lapins, et cette battue fit sortir des bois, des rochers, des souterrains même, un déluge de prêtres, de femmes émigrées (*Applaudissements*), et la liste suivante de tous ces chefs, que tous nos soldats avoient tant et si souvent cherchés dans les rangs de l'armée catholique et royale, sans pouvoir les atteindre.

Duhoux d'Hauterive, beau-frère de d'Elbée, ci-devant chevalier de Saint-Louis et général d'une bande de brigands; de Boissy, ci-devant lieutenant de cavalerie, ami intime de d'Elbée, et général d'une bande de brigands; René-Henri Tinguy, ci-devant gouverneur de l'île de Noirmoutier; Alexandre Pinau, commandant des rassemblements faits dans la commune de Legay; René Morisset, major d'une bande de brigands, Alexandre Gazette de la Limouzinière, officier supérieur; Louis-Marc-Antoine Savin, capitaine de cavalerie; Pierre Bareau, capitaine d'un rassemblement; Pierre Gouin, commandant la cavalerie; Joseph Betuis, faisant fonction de munitionnaire général des vivres; Jean Jovet, nommé commandant pour Louis XVII de la place de Beauvoir; Pierre Barond, chirurgien-major de l'armée catholique; Louis Regue, ci-devant noble, chef d'un rassemblement et des comités de correspondance; Benjamin Dubois, ci-devant noble, nommé commandant de la place de Noirmoutier pour Louis XVII; Bernard Mussys commandant les troupes de brigands qui étaient dans l'île quand les soldats de la république y sont entrés; François Lonyeaux, chef d'un rassemblement fait près Brissac; Richard, garde-magasin des poudres; Barraud de Saint-Hilaire, Barraud-Duperrier, Lavoyrie, Palvados, tous les quatre attachés à l'état-major. Ces messieurs étaient, comme vous venez de le voir, l'élite et l'essence de cette armée par les fonctions et le grade qu'ils exerçaient, d'après la propre déclaration qu'ils nous en ont faite.